

## **SOCIETE COMMERCIALE**

### **MODIFICATION DE CAPITAL**

- Formulaire **M2** dûment complété et signé sur chaque feuillet
- 1 exemplaire **enregistré par les services fiscaux** et signé en original du procès verbal de l'assemblée générale décidant de la modification de capital
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme par le représentant légal
- **En cas d'augmentation du capital avec apports en nature**, 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports
- **En cas de modification dans une SAS**, joindre un certificat de dépôt des fonds avec la liste des souscripteurs (documents originaux)
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales du département de l'Ain publiant l'avis de modification ou attestation de sa parution

### **COUT DE LA FORMALITE**

- Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse** d'un montant de :
  - 192.01 € pour société pluripersonnelle
  - 76.01 € pour société unipersonnelle dont l'associé unique est dirigeant
- Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain** (prestation CFE Service +)